



Page à conserver par l'exposant

VIDE-GRENIER

Site du SIOM à Villejust

Dimanche
19 septembre 2010
de 8h à 18h

Organisé par le SIOM de la Vallée de Chevreuse,
en collaboration avec la communauté Emmaüs

Renseignements : 01 64 53 30 22

contact@siom.fr

Chemin départemental 118, 91 978 Courtaboeuf cedex

Important : lire règlement page suivante
Attention tout dossier incomplet sera retourné dans sa totalité

Règlement du vide-grenier du SIOM

Article 1

Le Vide-grenier est ouvert à tous les particuliers résidant sur l'une des 17 communes du territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse à savoir : Bures sur Yvette, Champlan, Chevreuse, Gif sur Yvette, Gometz le Châtel, Igny, Longjumeau, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint Aubin, Saint Rémy lès Chevreuse, Les Ulis, Vauhallan, Villebon sur Yvette, Villejust, Villiers le Bâcle.

Les professionnels ne sont pas autorisés.

Le vide-grenier est organisé par le SIOM, en collaboration avec Emmaüs.

Article 2

Le prix de l'emplacement est fixé à 15€ (non remboursable pour quelque motif que ce soit).

Article 3

L'emplacement est de 3m de long sur 2 mètres de large.

Article 4

L'inscription au vide-grenier se fait sur réservation en retournant le bulletin ci-joint, accompagné du règlement et des pièces justificatives demandées. Le paiement en espèces est accepté uniquement pour un dossier déposé au SIOM, chemin départemental 118 à Villejust. Pour un paiement par chèque, le règlement est à établir à l'ordre du Trésor public. Il peut être déposé au SIOM ou adressé au Service communication du SIOM - Chemin départemental 118, 91 978 Courtaboeuf cedex.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Les stands seront attribués dans la limite des places disponibles.

Une confirmation de votre inscription vous parviendra à réception de votre dossier complet.

Un courrier ou un email indiquant le numéro d'emplacement sera envoyé entre le 13 et le 17 septembre 2010.

Article 5

L'organisateur garde le libre choix de l'attribution des emplacements.

Article 6

Les commerces de produits alimentaires et de restauration rapide ne sont pas acceptés. Seuls des stands définis à l'avance par l'organisateur seront présents. Les barbecues sont formellement interdits.

Article 7

Ne sont autorisés à la vente que les objets mobiliers usagés personnels (pas d'objets neufs).

Article 8

Les exposants devront s'installer entre 5h30 et 8h.

Le vide-grenier est ouvert de 8h à 18h. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule à moteur ne sera autorisé à stationner et à circuler sur le périmètre réservé aux exposants pendant cet horaire.

Article 9

A l'issue du vide-grenier, les exposants qui le souhaitent pourront déposer dans les caissons de la ressourcerie ou de la déchèterie les objets invendus en vue d'un don à Emmaüs ou de leur élimination / valorisation par le SIOM.

Article 10

Les exposants doivent se conformer à la circulaire préfectorale concernant les foires et brocantes occasionnelles *Décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du code de commerce* :

« les participants doivent remettre une attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile ».

L'inscription au vide-grenier implique de fait l'acceptation du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de faire expulser tout contrevenant à ce même règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION
- VIDE-GRENIER DU SIOM -
Dimanche 19 septembre 2010

- 1/ Lire attentivement le règlement
- 2/ Remplir le bulletin + l'attestation
- 3/ Joindre le règlement et les justificatifs

Nom - prénom :

Adresse :
(joindre photocopie justificatif de domicile)

Email :
Téléphone :

N° pièce d'identité :
(joindre photocopie)

N° immatriculation véhicule :

Nature des objets exposés :

Montant versé :
(joindre règlement correspondant en espèces ou par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

Date :

Signature (valant acceptation du règlement intérieur) :

Bulletin à retourner avant le 10 septembre 2010 au service communication du SIOM

Par mail : contact@siom.fr

Par fax : 01 64 53 30 29

Par courrier : Chemin départemental 118, 91 978 Courtaboeuf cedex

Ou à déposer au SIOM : chemin départemental 118 à Villejust (GPS : avenue des deux lacs)

Attestation obligatoire à remplir

Je soussigné (e) (nom + prénom)
domicilié(e)

exposant(e) au vide-grenier du SIOM de la Vallée de Chevreuse le dimanche 19 septembre 2010 atteste sur l'honneur :

- ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- ne proposer à la vente que des objets mobiliers usagés personnels.
- avoir pris connaissance du règlement intérieur de la manifestation

Fait à Villejust, le

Signature
